

ARTICULATION PCAET / LABEL TERRITOIRE ENGAGÉ CLIMAT AIR ENERGIE LE CAS DU GRAND-MONTAUBAN

Atelier : Comment aller plus loin dans ma démarche
territoriale de transition écologique ?

Vendredi 21 janvier 2022

Contenu de la présentation

- A. Présentation du territoire
- B. Historique de la politique Développement Durable
- C. Présentation du PCAET du Grand-Montauban
- D. Présentation du label Cit'ergie / Territoire Engagé pour la Transition
- E. Les avantages d'une démarche conjointe et intégrée

A. Présentation du territoire

- Préfecture du Département du Tarn et Garonne
- 11 communes et 80 000 habitants
- Dynamisme démographique et économique lié à la proximité de la métropole Toulousaine



Les 11 communes du Grand-Montauban CA

A. Présentation du territoire

- Un patrimoine architectural et naturel d'exception



Place Nationale et Centre-Ville vus du ciel



Le Pont Vieux et le Musée Ingres-Bourdelle



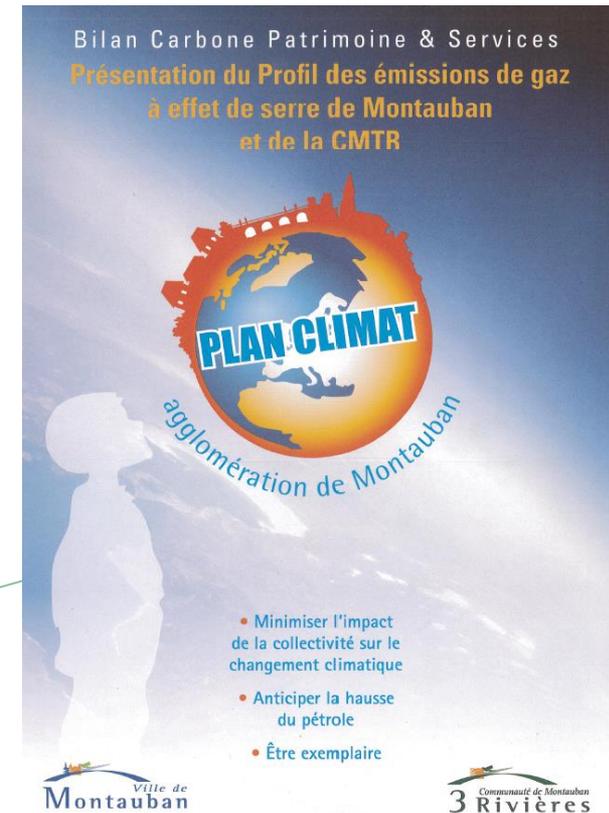
Les arcades de la Place Nationale

B. Historique de la politique Développement Durable

1) Documents réglementaires (1/3)

2011 – Plan Climat Energie Territorial (PCET) volontaire

- Dans le contexte du Grenelle de l'Environnement
- Objectifs du facteur 4 d'ici 2050 / adaptation au changement climatique
- S'articule autour les outils des Bilans Carbone[©]
- Feuille de route constituée de 25 actions phare

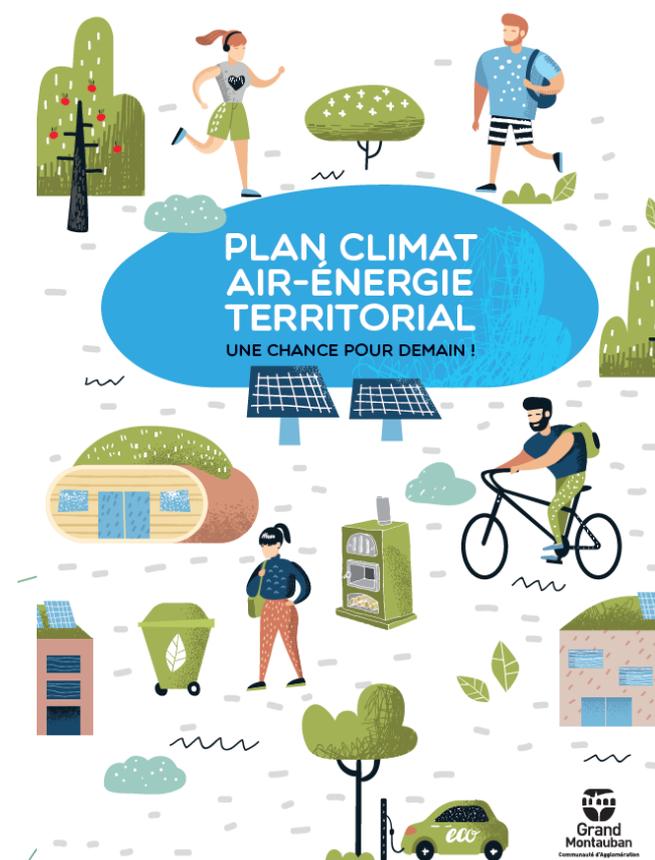


B. Historique de la politique Développement Durable

1) Documents réglementaires (2/3)

2016 : lancement du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) 2018-2024

- Approbation en 2019
- Contexte Loi pour la Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LETCV)
- Objectifs « TEPOS », neutralité carbone en 2050
- Feuille de route et indicateurs de suivis organisés autour de 5 thématiques principales



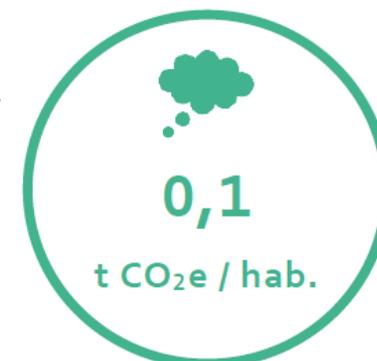
B. Historique de la politique Développement Durable

1) Documents réglementaires (3/3)

*Bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES)
réalisés en 2013, 2016 et le dernier en 2021*



: c'est le BEGES « Patrimoine & Compétences »
consolidé de la Ville et de l'Agglomération
de Montauban et pour l'année 2020.



B. Historique de la politique Développement Durable

2) Labélisations volontaires

2015 : Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV)

- Enveloppe nationale de 20M€
- Tranche 1: 500k€ pour des actions sur la mobilité durable, le développement des énergies renouvelables et la rénovation de l'éclairage public
- Tranche 2 : 1,5M€ pour des actions de rénovation du patrimoine public, de l'éclairage public, des actions de sensibilisation



B. Historique de la politique Développement Durable

2) Labélisations volontaires

2016 : Premier cycle de labélisation Cit'ergie (2016-2020)

- Candidature sur la base du plan d'actions du PCAET
- Obtention du label CAP Cit'ergie en 2017

2021 : Deuxième cycle de labélisation Cit'ergie (2021-2024)

- Candidature sur la base du plan d'action actualisé du PCAET
- Obtention du label Cit'ergie à la CNL de novembre 2021 (Label Territoire Engagé Air-Energie Climat 3 étoiles)



B. Historique de la politique Développement Durable

3) Accompagnement de l'ADEME et de l'Etat

- Financement à 70% de la mission du Conseiller Cit'ergie
- Différents Contrats d'Objectifs Territoriaux signés avec l'ADEME ayant permis notamment le recrutement de différents chargés de mission
- Signature d'un Contrat d'Objectif Territorial, outil financier d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)



Signature des Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

C. Présentation du PCAET du Grand-Montauban

1) Qu'est-ce qu'un Plan Climat-Air-Energie Territorial ?

- Projet territorial de transition écologique intégré
- Démarche obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, elle fait partie de la pyramide des normes
- C'est une démarche prospective et opérationnelle qui :
 - S'appuie sur une série de diagnostics,
 - Est une démarche concertée avec les partenaires et les habitants,
 - Fixe des objectifs quantifiés aux horizons 2030 et 2050,
 - Définit un premier programme d'actions sur 6 ans pour aller vers ses objectifs,
 - Doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'un renouvellement à terme.

C. Présentation du PCAET du Grand-Montauban

2) Pourquoi faire un PCAET ?

Les enjeux sont globaux

- Une question énergétique... qui est une question économique et sociale autant qu'environnementale.
- Le changement climatique : des enjeux environnementaux, économiques et humains.

Mais avec de nombreux enjeux locaux

- Des conséquences locales au changement climatique et à la variabilité du prix de l'énergie
- ... et surtout pour garantir une pérennité du bien vivre sur le territoire

C. Présentation du PCAET du Grand-Montauban

3) Les objectifs quantifiés du PCAET

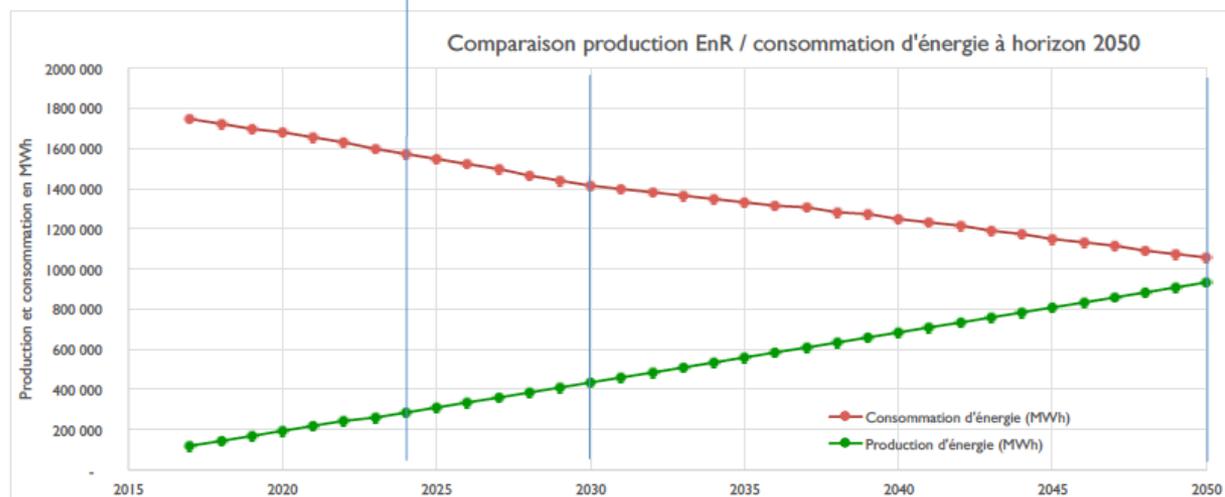
Pour 2050

Réduire de 43%
nos consommations énergétiques

Réduire de 41%
nos émissions de gaz à effet de serre

Multiplier par 7
la production d'énergies renouvelables sur le territoire

Horizon PCAET : 2024



C. Présentation du PCAET du Grand-Montauban

4) La feuille de route

LA FEUILLE DE ROUTE

L'ENSEMBLE DES 33 MESURES SONT DÉCRITES DANS LE PLAN D'ACTION DU PLAN CLIMAT DU GRAND MONTAUBAN.



1/ LE GRAND MONTAUBAN, UN TERRITOIRE EN TRANSITION

- Aménagement du territoire,
- Un territoire en transition énergétique,
- Une économie verte et efficace,
- Des services de proximité performants.

2/ MOBILITÉ DURABLE ET ACTIVE

- Organisation des transports en favorisant la mobilité active,
- Organisation de l'ensemble des transports.

3/ LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

- Conseil technique et financier.

4/ EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

- Sobriété énergétique et environnementale de la collectivité,
- Déplacement des agents,
- Amélioration continue de l'action publique.

5/ COMMUNICATION ET COOPÉRATION

- Culture de la communication,
- Culture de la coopération.

D. Présentation du label Cit'ergie / Territoire Engagé pour la Transition

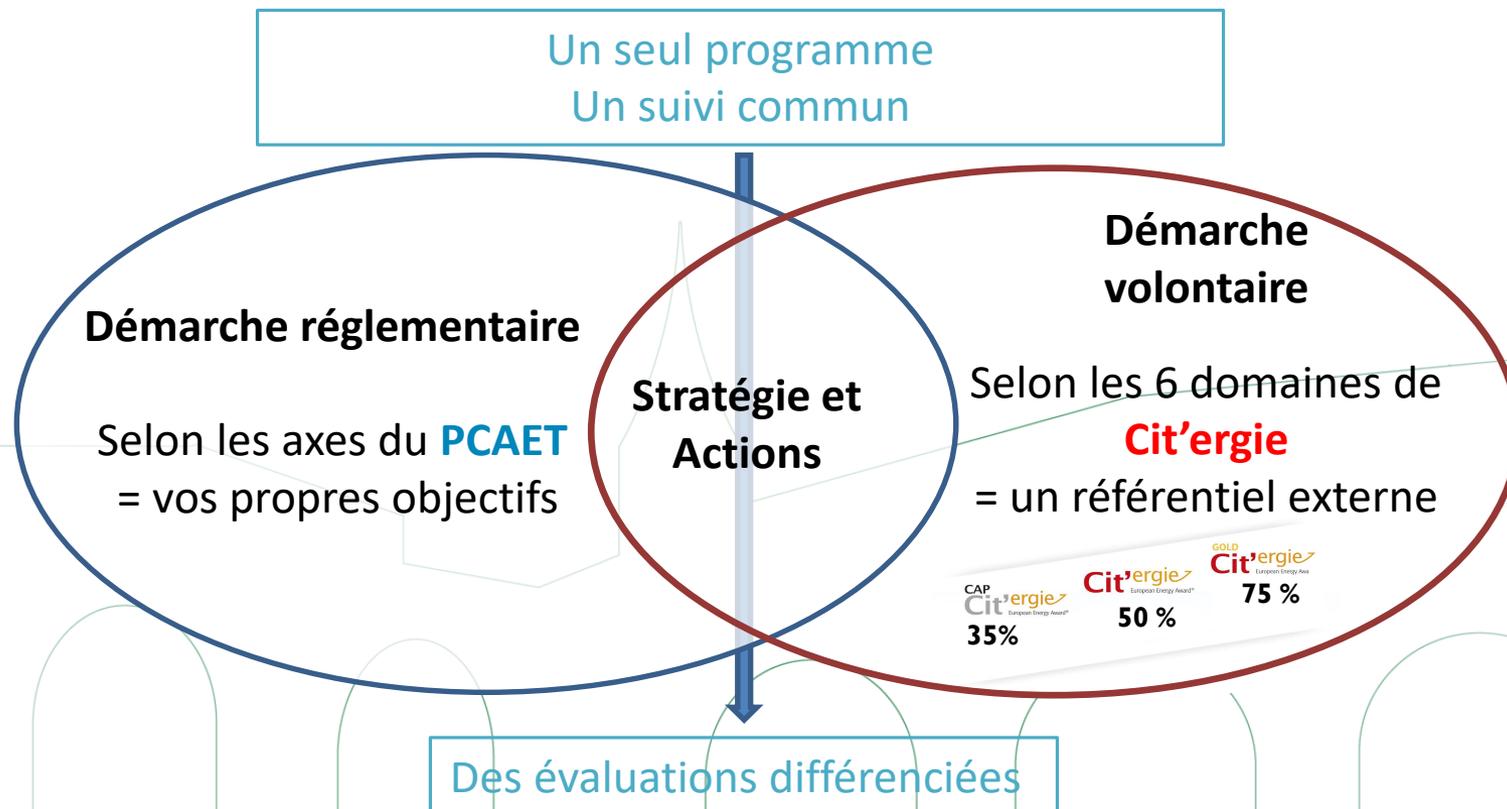
- La démarche Cit'ergie est une labélisation de la politique énergie climat
- Elle permet de s'engager dans une démarche d'amélioration continue
- Une labélisation en 5 niveaux (anciennement 3 niveaux)
- Une labellisation Cap Cit'ergie obtenue en 2017, et Cit'ergie en 2021 (équivalent 3 étoiles)



Le score minimal est d'une étoile et le score maximal correspond à cinq étoiles.

E. Les avantages d'une démarche conjointe et intégrée

1) Articulation concrète PCAET – Cit'ergie



E. Les avantages d'une démarche conjointe et intégrée

2) Les points forts de la démarche conjointe

- Concordance des temps entre évaluation à mi-parcours du PCAET et le nouveau cycle Cit'ergie (à nuancer par des durées de cycles différents)
- Se situer par rapport à sa politique, dégager les principales pistes de progrès
- S'appuyer sur un « Conseiller », bureau d'études spécialisé qui va accompagner la définition de la stratégie et la construction du plan d'Action
- Valoriser l'engagement politique à travers un label reconnu
- Bénéficier de la banque de données du label : retours d'expérience, indicateurs, fiches par domaine, etc.
- Un domaine du label dédié à la gouvernance et aux partenariats

E. Les avantages d'une démarche conjointe et intégrée

3) Exemple de démarche de suivi

- Exemple de fiche action PCAET avec porteurs d'actions, partenaires, financements, domaines Cit'ergie de rattachement (indicateurs et notations actuelles)
- Extrait du tableau de suivi des indicateurs, en particulier les indicateurs chiffrés avec objectifs précis
- Exemple de fiche domaine Cit'ergie

Actions portées par le Grand Montauban

111-1 Assurer l'ambition énergie/climat dans la révision générale du PLU de Montauban

Descriptif initial	Assurer une vision ambitieuse lors de la révision du PLU avec comme exemples de pratiques : <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une démarche AEU2 ou carbone (GES PLU ou équivalent) - Limiter l'imperméabilisation des sols ; - Mettre en place des taux de végétalisation ; - Mise en œuvre d'OAP ambitieuses en matière d'énergie/climat ; - Mise en place d'obligations en matière d'énergies renouvelables ; - Ambition en matière de matériaux de constructions/performance énergétique ; - Ambition en matière d'assainissement et de pluvial - Articulation avec les enjeux de mobilité : transports en commun, mobilités actives, Stationnement ;
Compétence	Ville de Montauban
Porteurs	Direction urbanisme et planification –
Lien avec catalogue Cit'ergie	Niveau 2 – Domaine 1.3.1 Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-air-énergie et lutter contre l'artificialisation des sols
Fiche ressource	https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/535-177
Partenaires	Autres Collectivités exemplaires ; Bureau d'étude ;
Budget	Ville : Budget bureau d'études révision PLU : 200k€
Indicateurs de suivi	<p>Indicateurs prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - N°9 – Compacité des formes urbaines - N°10 – Part des surfaces naturelles agricoles et naturelles (%) - N°11 – Surface annuelle artificialisée (ha/an) <p>Indicateurs complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs présents dans le référentiel d'évaluation des opérations d'aménagement AEU2 : http://www.ademe.fr/referentiel-devaluation-operations-damenagement-aeu2 - % du territoire urbanisé couvert par des exigences de performances énergétiques et environnementales renforcées : surfaces des zones du PLU intégrant des exigences en matière de performances énergétiques et environnementales renforcées au sens de l'article L151-21 du code de l'urbanisme, par rapport à la surface totale des zones U et AU du territoire ;
Points d'avancement	<p>23 Novembre 2021 – Réunion PCAET Urbanisme / Aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> - La révision générale du PLU a été délibérée. - Arrivée d'un chargé de mission planification en janvier 2022, qui aura mission principale de travailler sur la

N°	N° mesure	Nom de l'indicateur	Valeur	Valeur limite	Valeur cible	Notation max	Notation obtenue	Notation Cit'ergie Gold	Valeur Cit'ergie Gold
5	1.2.2	Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	82%	75% (EPCI ou ville hors aire urbaine)	50% (EPCI ou ville hors aire urbaine)	10% (PDU volontaire)	Selon contexte et progression	Selon contexte et progression	Selon contexte et progression
6a	1.2.3	Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)	621	573	480	10%	0%	8%	500
6b	1.2.3	Production Ordures ménagères résiduelles (kg/hab)	277	265	120	5%	0%	4%	160
7	1.2.3	Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (%)	36%	39%	55%	5%	0%	4%	51%
14b	2.2.1 (et 2.2.2)	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (kWh/hab)	269,43	315 (commune >50000 hab)	-	25%	25%	19%	269,43
15a	2.2.1 (et 2.2.2)	Part de bâtiments publics de classe F ou G selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	7%	10%	0%	20%	6%	15%	3%
15b	2.2.1 (et 2.2.2)	Part de bâtiments publics de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	6%	0%	30%	20%	4%	15%	22%
16b	2.2.3	Taux de couverture par les énergies renouvelables et de récupération des besoins en chaleur et	4%	0%	38%	75%	8%	56%	38%

Fiche action Cit'ergie

REFERENCES AU CATALOGUE CIT'ERGIE

Domaine 6 : **Planification territoriale**
Sous-domaine : **1.1 Stratégie globale Climat-Air-Énergie**
Mesure : **1.1.1**
Points (sur 500) : **12**
Thématique : **Stratégie**
Secteur(s) réglementaire(s) : **Tous**



CONTEXTE ET ENJEUX

La loi de transition énergétique du 17 août 2015 fixe les objectifs de la politique énergétique et climatique à l'échelle de la France. Pour les atteindre, tous les acteurs du territoire sont mobilisés.

Les collectivités territoriales jouent un **rôle de premier plan**, que ce soit à travers leurs compétences directes (bâtiments, équipements publics, déchets, transports collectifs, distribution d'eau et d'énergie, etc.) ou à travers leur responsabilité légale d'organisation et de planification des territoires (Plan Climat Air Energie Territoriaux obligatoires pour tous les EPCI supérieurs à 20 000 habitants à partir du 1er janvier 2019, Schémas de Cohérence Territoriale – SCoT, Plans de Déplacement Urbain – PDU, Plans Locaux d'Urbanisme – PLU, etc.).

CONTEXTE REGLEMENTAIRE (informations données à titre indicatif n'ayant pas de valeur légale)

La loi de transition énergétique (17 août 2015) fixe des objectifs à l'horizon 2030 :

- Réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990,
- Réduire de 30% la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012,
- Atteindre 32% d'ENR dans la consommation finale d'énergie,
- Atteindre 40% d'ENR dans la production d'électricité,
- Multiplier par 5 les réseaux de chaleur et de froid,
- Parvenir à l'autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030 (objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020).

Détailler la stratégie et les objectifs énergétiques et climatiques par secteurs d'activités (scénarios)

Niveau B

- La stratégie de la collectivité détaille des scénarios prospectifs et des objectifs chiffrés permettant de mesurer les efforts à faire dans chacun des domaines
- Les objectifs globaux sont détaillés en objectifs pour chaque secteur d'activité (Résidentiel, Tertiaire, Transport routier, Autres transports, Agriculture, Déchets, Industrie hors branche énergie).
- Ces scénarios et cette stratégie détaillent les objectifs à atteindre à l'horizon 2020, 2030 et 2050 par secteurs d'activités.
- Les objectifs sont particulièrement ambitieux dans les domaines de la planification de l'aménagement, du bâtiment et des transports.
- Les objectifs de développement sont détaillés pour chaque filière de production d'énergies renouvelables dont le développement est possible sur le territoire (cohérent avec les potentiels), et différencient les objectifs pour la chaleur, l'électricité et les biocarburants
- La stratégie met en évidence les conséquences en matière d'emploi et de coût de l'inaction



Préciser la stratégie sur la qualité de l'air

Niveau B

La stratégie sur la qualité de l'air fait apparaître une hiérarchisation des actions sur la qualité de l'air, en fonction des enjeux du territoire (transports, agriculture, chauffage...) et des zones particulièrement sensibles.

Un chiffrage des impacts du programme d'actions sur la qualité de l'air (a minima identification des actions à impact "positif", "néгатif", "neutre") est réalisé pour adopter une approche multi-critères dans la prise de décision.

En zone PPA, les actions doivent être quantifiées en termes d'émissions de polluants atmosphériques évitées conformément à la réglementation (au moins pour les plus significatives)

Décliner la stratégie climat-air-énergie de manière opérationnelle en cohérence avec les objectifs

Niveau B

La stratégie climat-air-énergie est déclinée clairement de manière opérationnelle, en cohérence avec les objectifs, pour chaque axe :

- actions et sous-tâches
- répartition des responsabilités entre les acteurs (services et noms identifiés)
- calendrier
- budget
- indicateur de suivi

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES

Grenoble Alpes Métropole - Plan Air Climat

En 2012, la Métropole a initié la conversion de son Plan Climat en un plan air climat, en introduisant des objectifs territoriaux sur les particules et NOx.

CA Annecy - Démarche de Territoire à Energie Positive

En 2013, la Communauté d'Agglomération d'Annecy a candidaté à l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) de la Région et de l'Ademe avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges et Chambéry Métropole. Suite à la validation de la candidature, un groupement de commande regroupant Annecy et Chambéry a été mis en place pour désigner un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage commun. Pour la gouvernance du projet, un Comité de pilotage est mis en place comprenant les élus des deux agglomérations ainsi que du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges. Des actions sont réalisées en commun sur le territoire comme la tenue du Forum sur le financement de la transition énergétique du 19 mars 2016 à Chambéry ou encore l'organisation d'ateliers thématiques en commun avec les acteurs du territoire (rénovation du bâti, le solaire thermique et photovoltaïque, les réseaux de chaleur, etc.)

AUTRES RESSOURCES ET OUTILS

- PCAET, Comprendre, construire et mettre en œuvre, guide technique ADEME, décembre 2016

<http://www.ademe.fr/pcaet-comprendre-construire-mettre-oeuvre>

- Elus, l'essentiel à connaître sur les PCAET, plaquette ADEME, novembre 2016

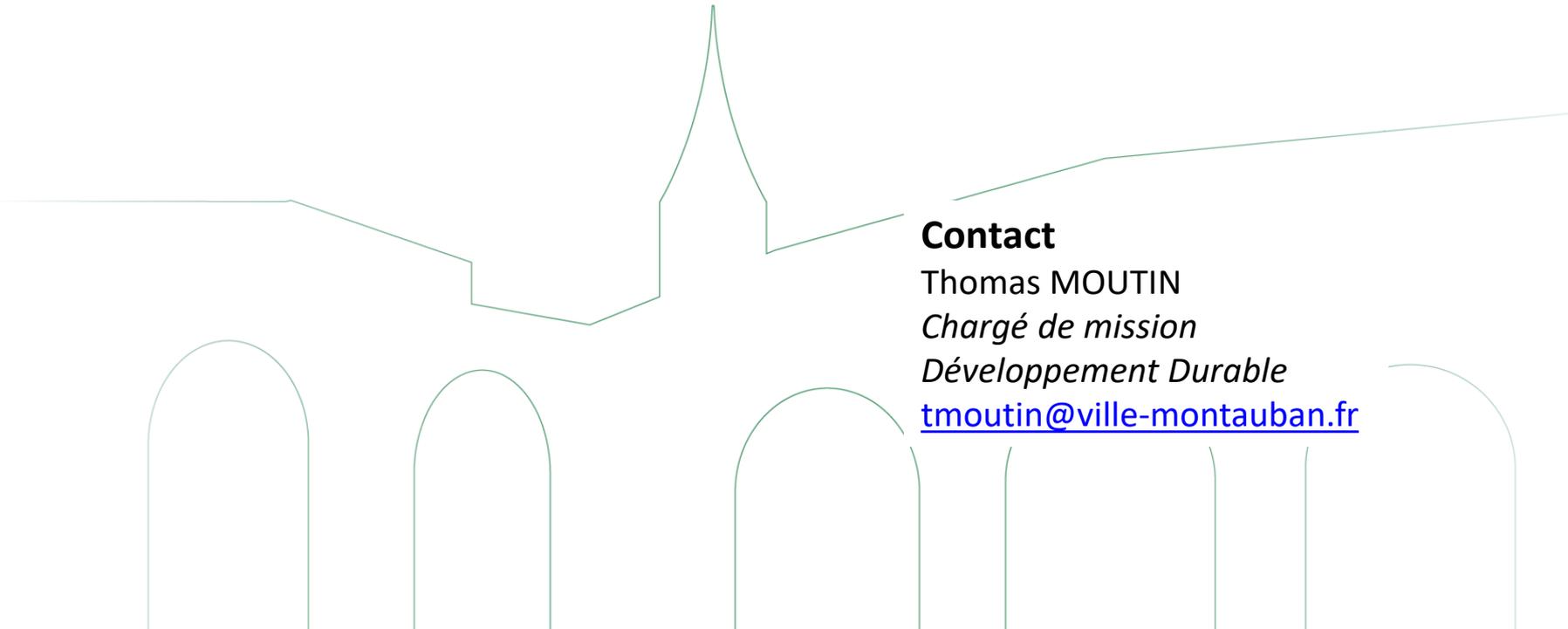
<http://www.ademe.fr/elus-lessentiel-a-connaître-pcaet>

- Guide "L'Élu, la transition énergétique et le climat", AMORCE, 2020

- Outil ADEME : Démarche TACCT (Trajectoires d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires) <https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/628-233>

- Brochure : "Agir pour la qualité de l'air : le rôle des collectivités"

Merci pour votre attention !



Contact

Thomas MOUTIN

Chargé de mission

Développement Durable

tmoutin@ville-montauban.fr